



Conférence des Parties

Vingt-huitième session

Émirats arabes unis, 30 novembre-12 décembre 2023

Composition par sexe

Rapport du secrétariat

Résumé

Le présent rapport est établi chaque année par le secrétariat pour aider les Parties à suivre les progrès réalisés vers l'objectif d'un équilibre entre hommes et femmes dans le cadre de l'élaboration de politiques climatiques tenant compte des questions de genre. On y trouve des données relatives à la composition par sexe des organes constitués en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, ainsi qu'à la composition par sexe et par âge des délégations des Parties présentes aux sessions tenues au titre de ces trois instruments, ces données étant notamment comparées avec celles d'années précédentes. Le rapport contient en outre des informations sur la mise en œuvre par le secrétariat des décisions qui s'inscrivent dans une démarche axée sur les questions de genre. Il inclut une étude de cas sur la composition par sexe des délégations des Parties ayant reçu un financement du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin de les aider à participer en présentiel à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Charm el-Cheikh.



Abréviations et acronymes

CET	Comité exécutif de la technologie
CKI	Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
GCE	Groupe consultatif d'experts
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
MDP	Mécanisme pour un développement propre
PEID	Petit(s) État(s) insulaire(s) en développement
PMA	Pays les moins avancés
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

I. Introduction

A. Mandat et cadre général

1. À sa dix-huitième session, la Conférence des Parties (COP) a estimé que des efforts supplémentaires devaient être faits par toutes les Parties pour améliorer la représentation des femmes dans les organes créés en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ou du Protocole de Kyoto s'y rapportant, comme prévu dans la décision 36/CP.7. Elle a adopté pour objectif un équilibre entre hommes et femmes dans les organes créés en application de la Convention ou du Protocole de Kyoto, afin d'améliorer la participation des femmes et de bénéficier de leurs avis pour que les politiques relatives aux changements climatiques soient plus efficaces et répondent, sur la base de l'égalité, aux besoins des femmes et des hommes. Elle a également invité les Parties à s'efforcer d'établir un équilibre entre les femmes et les hommes dans leurs délégations présentes aux sessions tenues au titre de la Convention ou du Protocole de Kyoto¹.

2. Toujours à sa dix-huitième session, la COP a prié le secrétariat² :

a) De tenir à jour les informations sur la composition par sexe des organes créés en vertu de la Convention ou du Protocole de Kyoto, avec notamment des données sur la représentation des femmes issues des différents groupes régionaux ;

b) De rassembler des données sur la composition par sexe des délégations présentes aux sessions tenues au titre de la Convention ou du Protocole de Kyoto ;

c) De lui communiquer les informations visées aux alinéas a) et b) ci-dessus, pour examen sur une base annuelle, afin de permettre le suivi des progrès réalisés vers l'objectif d'un équilibre entre hommes et femmes en vue d'améliorer les politiques relatives au climat tenant compte de la problématique femmes-hommes.

3. Par la suite, la COP a demandé au secrétariat de faire figurer, dans le rapport annuel sur la composition par sexe, des renseignements sur la façon dont il mettait en œuvre les décisions s'inscrivant dans une perspective de genre, conformément aux politiques applicables en la matière au titre de la Convention³, et de renforcer, dans le cadre de ce rapport, le suivi de la situation et la remontée d'informations concernant les femmes occupant des postes de direction au sein du processus découlant de la Convention⁴.

4. À sa vingt-cinquième session, la COP a pris note de l'absence persistante de progrès et de la nécessité urgente d'améliorer la représentation des femmes dans les délégations des Parties et dans tous les organes créés en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto ou de l'Accord de Paris⁵.

5. Toujours à sa vingt-cinquième session, la COP a considéré qu'il était essentiel, pour atteindre les objectifs climatiques à long terme, que la participation et le rôle directeur des femmes se concrétisent pleinement et sur un pied d'égalité dans tous les aspects du processus découlant de la Convention, ainsi que dans l'élaboration des politiques et mesures climatiques aux niveaux national et local⁶.

6. À sa vingt-sixième session, la COP a pris acte des rapports annuels sur la composition par sexe de 2020 et 2021⁷, qui mettaient en évidence l'absence persistante de progrès en matière de participation en personne, les défis à relever pour promouvoir la participation pleine, égale et significative des femmes aux forums virtuels, et la nécessité urgente d'améliorer la représentation et le rôle directeur des femmes dans les délégations des Parties et dans tous les organes établis au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto ou de

¹ Décision 23/CP.18, par. 1, 2 et 7.

² Décision 23/CP.18, par. 8.

³ Décision 18/CP.20, par. 4.

⁴ Décision 3/CP.25, annexe, tableau 5, activité E.1.

⁵ Décision 3/CP.25, par. 2.

⁶ Décision 3/CP.25, par. 7.

⁷ FCCC/CP/2020/3 et FCCC/CP/2021/4.

l'Accord de Paris, et elle s'est félicitée de la présentation d'informations complémentaires relatives à deux études de cas, y compris de données ventilées par sexe fournissant des indications supplémentaires sur la participation des femmes au sein des délégations des Parties⁸.

7. Toujours à sa vingt-sixième session, la COP a prié le secrétariat d'étudier les moyens d'automatiser l'analyse des données ventilées par sexe sur le temps de parole lors des réunions relatives à la Convention, afin de continuer à étoffer le rapport annuel sur la composition par sexe, et de rendre compte de ses conclusions à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à sa cinquante-sixième session⁹.

8. À sa vingt-septième session, la COP a adopté les modifications du plan d'action pour l'égalité des sexes convenues à l'issue de l'examen intermédiaire de l'exécution de ce plan¹⁰.

9. Toujours à sa vingt-septième session, la COP a chargé le secrétariat d'appuyer la participation des coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques aux réunions pertinentes de la Convention, à leur demande et sous réserve des ressources disponibles¹¹.

B. Objet du rapport

10. Le présent rapport contient des données instantanées¹² et comparatives en lien avec la Convention, le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris, qui concernent :

- a) La composition par sexe des organes constitués en vertu des instruments susmentionnés (voir le tableau 1) ;
- b) La composition par sexe et par âge des délégations des Parties ayant participé aux sessions des organes relevant de la Convention (voir les tableaux 2 à 4)¹³ ;
- c) La composition par sexe des bureaux (voir le tableau 5) ;
- d) La représentation des femmes par groupe régional et autres groupements de Parties dans les organes constitués (voir l'annexe I).

11. En outre, le rapport contient des renseignements sur l'application par le secrétariat des décisions qui s'inscrivent dans une démarche axées sur les questions de genre, conformément aux politiques applicables en la matière au titre de la Convention (voir l'annexe II).

12. Le Comité de supervision de l'application conjointe ayant été dissout en 2022 par la décision 3/CMP.17, le présent rapport ne contient pas de données concernant cet organe.

⁸ Décision 20/CP.26, par. 6.

⁹ Décision 20/CP.26, par. 7.

¹⁰ Décision 24/CP.27, par. 20 et annexe.

¹¹ Décision 24/CP.27, par. 16. Dans son rapport informel sur l'atelier de session consacré au rôle des coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques, le secrétariat a déterminé que l'une des activités des coordonnateurs pourrait être de promouvoir la participation significative des femmes aux réunions et l'équilibre femmes-hommes au sein des délégations. Le rapport est disponible à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/GCC_2022_1%20Informal%20Report%20on%20the%20in-session%20workshop%20on%20the%20role%20of%20NGCCFP.pdf.

¹² Au 7 juillet 2023, sauf indication contraire.

¹³ Aux fins de l'analyse incluse dans le présent rapport, et en l'absence d'informations spécifiques, les titres indiqués par les membres des délégations ont été utilisés pour déterminer le sexe des personnes concernées et les dates de naissance ont servi à calculer leur âge. Il est entendu que les titres « M. », « M^{me} », « Mx » et « Ind. » ne permettent pas de déterminer le genre. Les chiffres ne tiennent pas compte des personnes ayant indiqué pour titre « Mx » ou « Ind. », sauf indication contraire.

13. Créé à la vingt-septième session de la COP, le Comité de transition est chargé de faire des recommandations pour examen et adoption par la COP à sa vingt-huitième session et par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) à sa cinquième session. Le mandat de ce comité ayant été fixé pour un an, et les membres étant nommés par roulement, l'analyse de la composition par sexe de cet organe sera incluse dans le prochain rapport.

14. En outre, le présent rapport contient une étude de cas portant sur la composition par sexe des délégations des Parties ayant bénéficié d'un financement du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin de les aider à participer en personne à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Charm el-Cheikh.

C. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties

15. La COP souhaitera peut-être prendre en compte les informations figurant dans le présent rapport au moment de nommer les représentants et experts qui siégeront dans les organes créés en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto ou de l'Accord de Paris¹⁴.

II. Données sur la composition par sexe

A. Composition par sexe des organes constitués

16. La composition par sexe des organes constitués varie d'un organe à l'autre et d'une année sur l'autre (voir le tableau 1). En 2023, le taux de représentation des femmes s'est établi entre 14 %, pour le Comité exécutif de la technologie (CET), et 75 %, pour le Comité de l'adaptation. Depuis la publication du rapport sur la composition par sexe de 2022¹⁵, la représentation des femmes a progressé dans six organes, reculé dans cinq et est demeurée inchangée dans cinq autres.

17. En 2023, cinq organes ont indiqué avoir atteint l'objectif de l'équilibre femmes-hommes, contre quatre en 2022. Sur ces cinq organes, deux, à savoir le Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris et le Comité permanent du financement (CPF), ont fait état d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes et les trois autres ont indiqué que les femmes représentaient, respectivement 58 % (Comité de Paris sur le renforcement des capacités), 71 % (Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones) et 75 % (Comité de l'adaptation) de leurs membres.

18. En 2023, la représentation des femmes était supérieure ou égale à 40 % dans six des 16 organes constitués. En moyenne, les postes des organes constitués étaient occupés à 38 % par des femmes en 2023, contre 39 % en 2022¹⁶.

19. Depuis 2013, les informations sur la composition par sexe des organes constitués sont compilées dans un rapport consacré à ce sujet et comparées à celles incluses dans le rapport de l'année précédente. Depuis 2021, une comparaison avec les données du tout premier rapport de ce type¹⁷, publié en 2013 (voir le tableau 1), est également incluse.

¹⁴ Des informations sur la composition de ces organes et l'élection de leurs membres sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership>.

¹⁵ FCCC/CP/2022/3.

¹⁶ Calculé sur la base du nombre total de représentants des Parties et de représentants des organisations de peuples autochtones. Si l'on exclut les représentants des organisations de peuples autochtones, les femmes occupaient en moyenne 35 % des postes en 2023, contre 38 % en 2022.

¹⁷ FCCC/CP/2013/4.

20. Entre 2013 et 2023, le taux de représentation des femmes a augmenté dans 12 organes constitués, les hausses les plus importantes ayant été enregistrées par le Comité de l'adaptation (où ce taux est passé de 20 à 75 %) et par le Groupe de facilitation (progression de 14 à 71 %). En revanche, la proportion de femmes a diminué au sein du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE), passant de 52 à 33 %.

Tableau 1

Composition par sexe des organes constitués en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto ou de l'Accord de Paris

<i>Organe</i>	<i>Nombre total de membres^a</i>	<i>Présidente ou Coprésidente/ Vice-Présidente</i>	<i>Nombre de femmes</i>	<i>Nombre d'hommes</i>	<i>Pourcentage de femmes^b</i>	<i>Évolution du nombre de femmes par rapport à 2022 (pp)</i>	<i>Évolution du nombre de femmes par rapport à 2013 (pp)^c</i>
Comité de l'adaptation	16	1/–	12	4	75	–6	56
Conseil du Fonds pour l'adaptation	16	0/0	4	9	25	–19	–6
Conseil exécutif du MDP	10	0/0	2	8	20	10	0
GCE ^d	24	0/–	8	16	33	0	–19
Comité d'examen du respect des dispositions (chambre de l'exécution)	10	1/1	3	6	30	0	10
Comité d'examen du respect des dispositions (chambre de la facilitation)	10	0/1	3	7	30	0	20
Conseil consultatif du CRTC	18	0/0	5	12	27	0	15
Groupe de facilitation ^e	14	1/1	10	4	71	7	57
CKI ^f	12	1/–	4	8	33	8	19
LEG	17	0/–	5	12	30	–18	14
Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris	12	1/–	6	6	50	8	8
Comité de Paris	12	2/–	7	3	58	0	8
CPF	20	1/–	10	10	50	15	25
Organe de supervision	12	1/0	2	10	17	–16	–16
CET	22	0/0	3	16	14	4	4
Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie	20	0/–	9	9	45	–5	15

Note : Les données présentées dans ce tableau reflètent la composition effective de chaque organe au 7 juillet 2023, selon la liste officielle des membres des organes créés au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto ou de l'Accord de Paris, disponible à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/2023.07.07_Current%20membership%20chart.pdf.

^a Les chiffres figurant dans cette colonne correspondent au nombre total de postes dans chaque organe, lequel peut différer du nombre de postes effectivement pourvus au 7 juillet 2023.

^b Les pourcentages sont calculés sur la base du nombre total de postes. Ils sont arrondis à l'unité supérieure ou inférieure la plus proche.

^c Certains organes ayant été établis après 2013 (Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie en 2014 ; Comité de Paris en 2017 ; Groupe de facilitation et Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre (CKI) en 2019 ; Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris en 2020 ; Organe de supervision en 2021), les chiffres pris en compte sont ceux de leur année de création.

^d Le GCE se compose de 27 membres, dont 24 représentants de gouvernements. Les données figurant dans le tableau concernent ces derniers uniquement.

^e Le Groupe de facilitation est constitué de 14 représentants, dont la moitié sont des représentants des Parties, et l'autre, des représentants d'organisations de peuples autochtones. Les représentants des Parties sont nommés par leur groupe régional ou groupement de Parties respectif et les représentants des peuples autochtones sont nommés par les peuples autochtones, par le truchement de leurs coordonnateurs. Le Groupe de facilitation élit chaque année deux coprésidents et deux vice-présidents parmi ses représentants pour un mandat d'un an chacun. Un coprésident et un vice-président représentent les Parties, tandis que les deux autres représentants les peuples autochtones. Deux femmes ont été élues à la coprésidence et à la vice-présidence pour représenter les Parties pendant la période considérée. Les organisations de peuples autochtones ont quant à elles élu une femme à la vice-présidence pour les représenter.

^f Le CKI est composé de 14 membres, chacun des cinq groupes régionaux d'États Membres de l'ONU étant représenté par deux membres, les pays les moins avancés (PMA) par un membre, les petits États insulaires en développement (PEID) par un membre et les organisations intergouvernementales concernées par deux membres. Les données figurant dans le tableau correspondent uniquement aux représentants de gouvernements.

21. Depuis la publication du précédent rapport sur la composition par sexe, le nombre de représentantes élues Présidente ou Coprésidente d'un organe constitué a diminué : en 2023, neuf femmes ont été élues à la présidence ou à la coprésidence d'un organe, contre 10 en 2022. En outre, trois femmes ont été nommées à la vice-présidence d'un organe constitué en 2023, soit autant qu'en 2022.

22. Plusieurs organes constitués comptent des membres suppléants, qui contribuent activement aux travaux. Le nombre de femmes par rapport au nombre total de membres suppléants est indiqué ci-après¹⁸ :

- a) Conseil du Fonds pour l'adaptation : 13 suppléants, dont 5 femmes ;
- b) Conseil exécutif du Mécanisme pour un développement propre (MDP) : 10 suppléants, dont 3 femmes ;
- c) Chambre de l'exécution du Comité d'examen du respect des dispositions : 8 suppléants, dont 2 femmes ;
- d) Chambre de la facilitation du Comité d'examen du respect des dispositions : 8 suppléants, dont 2 femmes ;
- e) Groupe de facilitation : 14 suppléants, dont 5 femmes (2 représentantes de gouvernements et 3 représentantes de peuples autochtones) ;
- f) Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris : 12 suppléants, dont 3 femmes ;
- g) Organe de supervision : 12 suppléants, dont 4 femmes.

B. Composition par sexe des organes constitués, par groupe régional et autre groupement de Parties et par région socioculturelle autochtone

23. Les Parties à la Convention sont réparties selon les cinq groupes régionaux de l'ONU : Groupe des États d'Afrique, Groupe des États d'Asie et du Pacifique, Groupe des États d'Europe orientale, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

24. Outre ces cinq groupes régionaux, le processus découlant de la Convention prévoit plusieurs autres groupements de Parties pour ce qui est de la composition des organes. Afin de donner une image complète de la situation actuelle, le présent rapport fournit des renseignements sur le nombre de femmes membres des organes constitués par groupement de Parties, à savoir les Parties visées à l'annexe I de la Convention, les Parties visées à l'annexe II de la Convention, les pays développés parties, les Parties en transition, les PMA, les Parties non visées à l'annexe I et les PEID.

25. Enfin, le processus découlant de la Convention inclut les régions socioculturelles autochtones reconnues par l'ONU aux fins de la composition du Groupe de facilitation, qui compte plusieurs représentants d'organisations de peuples autochtones.

26. La composition par sexe des organes constitués¹⁹, par groupe régional et autre groupement de Parties (voir aussi le tableau I.1), et par région socioculturelle autochtone (voir aussi le tableau I.2), est la suivante :

- a) Le Comité de l'adaptation compte 16 membres, dont 12 femmes (2 originaires du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Europe orientale, 2 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 2 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, 2 de Parties visées à l'annexe I, 1 d'un pays figurant parmi les PMA, 1 d'une Partie non visée à l'annexe I et 1 d'un PEID) ;

¹⁸ Postes effectivement pourvus au 7 juillet 2023.

¹⁹ Voir plus haut, note 18.

- b) Le Conseil du Fonds pour l'adaptation compte 16 membres, dont 4 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 1 du Groupe des États d'Europe orientale et 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États) ;
- c) Le Comité exécutif du MDP compte 10 membres, dont 2 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Europe orientale et 1 d'une Partie non visée à l'annexe I).
- d) Le GCE compte 24 représentants de gouvernements, dont 8 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 2 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et 4 de Parties visées à l'annexe I) ;
- e) La chambre de l'exécution du Comité d'examen du respect des dispositions compte 9 membres, dont 3 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Europe orientale, 1 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États) ;
- f) La chambre de la facilitation du Comité d'examen du respect des dispositions compte 10 membres, dont 3 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et 1 d'une Partie non visée à l'annexe I) ;
- g) Le Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) compte 18 représentants de gouvernements, dont 5 femmes (2 originaires de Parties visées à l'annexe I et 3 de Parties non visées à l'annexe I) ;
- h) Le Groupe de facilitation compte 7 représentants de gouvernements, dont 5 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Europe orientale, 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, 1 d'un pays figurant parmi les PMA et 1 d'un PEID), et 7 représentants de peuples autochtones, dont 5 femmes, originaires des régions socioculturelles ci-après : Afrique (1), Asie (1), Europe orientale, Fédération de Russie, Asie centrale et Transcaucasie (1), Arctique (1) et Pacifique (1) ;
- i) Le CKI compte 12 membres, dont 4 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Afrique, 2 du Groupe des États d'Europe orientale et 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États) ;
- j) Le LEG compte 17 membres, dont 5 femmes (2 originaires du Groupe des États d'Afrique et 3 de pays développés parties) ;
- k) Le Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris compte 12 membres, dont 6 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 1 du Groupe des États d'Europe orientale, 1 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et 1 d'un pays figurant parmi les PMA) ;
- l) Le Comité de Paris compte 10 membres, dont 7 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Afrique, 2 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 2 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, 1 d'un pays figurant parmi les PMA et 1 d'un PEID) ;
- m) Le CPF compte 20 membres, dont 10 femmes (7 originaires de Parties visées à l'annexe I et 3 de Parties non visées à l'annexe I) ;
- n) L'Organe de supervision compte 12 membres, dont 2 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Europe orientale et 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États) ;
- o) Le CET compte 19 membres, dont 3 femmes (2 originaires de Parties visées à l'annexe I et 1 d'une Partie non visée à l'annexe I) ;
- p) Le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie compte 18 membres, dont 9 femmes (7 originaires de Parties visées à l'annexe I et 2 de Parties non visées à l'annexe I).

C Composition par sexe des délégations des Parties

27. Il est indispensable que les femmes soient représentées dans les instances de prise de décisions du processus découlant de la Convention pour atteindre l'objectif d'un équilibre femmes-hommes énoncé dans les décisions 23/CP.18 et 3/CP.25. On trouvera dans le tableau 2 des renseignements sur la composition par sexe des membres des délégations des Parties présentes aux dernières sessions des organes relevant de la Convention et, dans les tableaux 3 et 4, des renseignements sur le sexe et l'âge²⁰ des membres des délégations des Parties présentes à ces sessions ainsi que des chefs et chefs adjoints²¹.

Tableau 2

Composition par sexe des délégations des Parties aux dernières sessions des organes relevant de la Convention

Session		Nombre total de membres	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes	Évolution du nombre de femmes depuis le dernier rapport (pp)
COP 27/ CMP 17/ CMA 4	Membres des délégations des Parties	20 783	7 776	12 995	37	0
	Chefs et chefs adjoints de délégation	726	210	515	29	3
58 ^e session des organes subsidiaries	Membres des délégations des Parties	2 248	1 122	1 120	50	2
	Chefs et chefs adjoints de délégation	283	106	176	37	-1

Note : En tout, 20 membres de délégation et chefs ou chefs adjoints de délégation ont indiqué comme titre « Mx » ou « Ind. » ; ces personnes ont été incluses dans le nombre total de membres, mais pas dans les chiffres ventilés par sexe.

Tableau 3

Sexe et âge des membres des délégations des Parties présentes aux dernières sessions des organes relevant de la Convention

Session		<26		26–35		36–55		56–65		>66		Total	
		Femmes	Hommes										
COP 27/ CMP 17/ CMA 4	Nombre	545	412	2 270	2 425	4 160	7 715	668	2 029	128	401	7 771	12 982
	%	57	43	48	52	35	65	25	75	24	75	37	63
58 ^e session des organes subsidiaries	Nombre	86	40	433	286	537	626	60	135	5	32	1 121	1 119
	%	68	32	60	40	46	54	31	69	14	86	50	50

Note : Les données relatives au sexe et à l'âge de 20 membres de délégations n'ont pas été saisies ou n'étaient pas valides.

Tableau 4

Sexe et âge des chefs et chefs adjoints de délégation aux dernières sessions des organes relevant de la Convention

Session		<26		26–35		36–55		56–65		>66		Total	
		Femmes	Hommes										
COP 27/ CMP 17/ CMA 4	Nombre	1	0	22	25	137	259	42	164	7	67	209	515
	%	100	0	47	53	35	65	20	80	9	91	29	71

²⁰ Les dates de naissance obtenues à partir du système d'enregistrement en ligne, qui contient les données saisies directement par les coordonnateurs nationaux et les interlocuteurs désignés, n'ont pas été vérifiées ; l'âge a été calculé au dernier jour de chaque session.

²¹ Les chiffres correspondent au nombre de représentants des Parties qui ont participé aux différentes sessions, tel qu'arrêté au dernier jour de chaque session, et à qui un badge a été remis. Ils tiennent compte des personnes affiliées aux délégations des Parties (« Party overflow »). Les données ont été générées à partir du système d'enregistrement en ligne.

Session		<26		26–35		36–55		56–65		>66		Total	
		Femmes	Hommes										
58 ^e session	Nombre	0	0	19	13	64	110	21	48	1	5	105	176
des organes	%	0	0	59	41	37	63	30	70	17	83	37	63
subsidiaires													

Note : Les données relatives au sexe et à l'âge de deux chefs ou chefs adjoints de délégation n'ont pas été saisies ou n'étaient pas valides.

28. Le tableau 2 montre que le pourcentage de femmes dans les délégations des Parties est resté stable par rapport à la vingt-sixième session de la COP, la seizième session de la CMP et la troisième session de la CMA. Toutefois, on constate que le taux de représentation des femmes parmi les chefs et les chefs adjoints de délégation a progressé de trois points de pourcentage. Lors de la cinquante-huitième session des organes subsidiaires, l'équilibre femmes-hommes a pour la première fois été atteint parmi les membres des délégations des Parties, puisque 50 % des membres étaient des femmes ; cependant, le pourcentage de femmes parmi les chefs et chefs adjoints de délégation (37 %) a reculé d'un point par rapport à celui enregistré lors de la cinquante-sixième session.

29. Les tableaux 3 et 4 mettent en évidence la relation entre le sexe et l'âge, parmi les membres des délégations, d'une part, et parmi les chefs et chefs adjoints de délégation, de l'autre. Comme souligné dans les rapports précédents, il existe dans ces deux groupes une nette corrélation entre âge et sexe : le pourcentage de femmes diminue fortement à mesure qu'augmente l'âge des représentants. Ainsi, les femmes constituaient la majorité des membres des délégations âgés de moins de 26 ans lors des deux dernières sessions et aussi la majorité des membres appartenant à la tranche d'âge des 26-35 ans lors de la cinquante-huitième session des organes subsidiaires. À la cinquante-huitième session des organes subsidiaires, les chefs et chefs adjoints de délégation âgés de 26 à 35 ans comptaient 59 % de femmes, ce qui représente une baisse par rapport 2022 (71 %). À titre de comparaison, lors de ces sessions, les femmes âgées de 36 ans et plus étaient nettement moins nombreuses et représentaient entre 9 et 46 % des membres des délégations des Parties et des chefs et chefs adjoints de délégation.

D. Composition par sexe des bureaux

30. Les bureaux créés au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto ou de l'Accord de Paris jouent un rôle important dans la gestion du processus intergouvernemental. Des données sur leur composition par sexe sont regroupées dans le tableau 5.

Tableau 5

Composition par sexe des bureaux créés en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto ou de l'Accord de Paris

Bureau	Nombre total de membres	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes	Évolution du nombre de femmes par rapport à 2022 (pp)
COP, CMP et CMA	11	5	6	45	9
SBI et SBSTA ^a	6	3	3	50	0

^a Ces chiffres incluent les présidents du SBI et du SBSTA, qui sont également membres du Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA.

31. Le Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA compte cinq femmes, auxquelles il faut ajouter la Rapporteuse du SBI ainsi que la Rapporteuse et la Vice-Présidente du SBSTA.

E Composition par sexe des bureaux, par groupe régional

32. La composition par sexe des bureaux, par groupe régional, est la suivante :

a) Le Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA compte 11 membres, dont 5 femmes (2 originaires du Groupe des États d'Europe orientale, 1 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et 1 d'un PEID) ;

b) Les bureaux du SBI et du SBSTA comptent 6 membres, dont 3 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et 1 d'un PEID).

III. Étude de cas sur la composition par sexe des délégations des Parties ayant reçu un financement du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention visant à les aider à participer en personne à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Charm el-Cheikh

1. Justification et contexte

33. À sa vingt-cinquième session, la COP, considérant qu'il était essentiel, pour atteindre les objectifs climatiques à long terme, que la participation et le rôle directeur des femmes se concrétisent pleinement et sur un pied d'égalité dans tous les aspects du processus de la Convention²², a demandé au secrétariat d'inclure des informations complémentaires dans le rapport sur la composition par sexe²³.

34. La composition des délégations des Parties est importante en ce qu'elle permet de connaître le nombre d'hommes et de femmes qui participent aux conférences et aux négociations organisées au titre de la Convention. La présente étude de cas porte sur les aides octroyées par le Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin de favoriser la participation en personne à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Charm el-Cheikh²⁴. Le Fonds d'affectation spéciale vise à faciliter la participation des représentants des pays en développement parties, en particulier de PMA et de PEID, et des autres Parties qui sont des pays à économie en transition aux sessions des organes relevant de la Convention²⁵. L'objectif est donc de soutenir la participation des groupes sous-représentés, notamment des femmes²⁶ ; toutefois, il convient de noter que ce soutien ne permet pas d'éliminer totalement les obstacles structurels à la participation de ces groupes²⁷.

2. Méthodologie

35. Des offres visant à faciliter la participation en personne des représentants à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Charm el-Cheikh au moyen d'un financement du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus

²² Conformément aux décisions 23/CP.18, par. 8, 21/CP.22, par. 19, et 3/CP.25, par. 15 b) et annexe, tableau 5, activité E.1.

²³ Décision 3/CP.25, par. 7.

²⁴ Voir https://unfccc.int/files/secretariat/budget/funding_at_the_unfccc/application/pdf/trust_fund_for_participation_in_the_unfccc_process.pdf.

²⁵ Tels que définis dans l'annexe de la décision 15/CP.1, par. 15.

²⁶ Ainsi, l'Autriche a récemment versé une contribution financière au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention en demandant qu'elle soit utilisée au profit de femmes.

²⁷ La participation en personne de femmes au processus découlant de la Convention est également financée, entre autres, par le Women Delegates Fund, qui propose aussi aux représentantes des formations visant à améliorer leurs compétences en matière de négociation et leur connaissance des termes techniques, l'objectif étant, là encore, de renforcer le taux de participation. Voir <https://wedo.org/what-we-do/our-programs/women-delegates-fund/>.

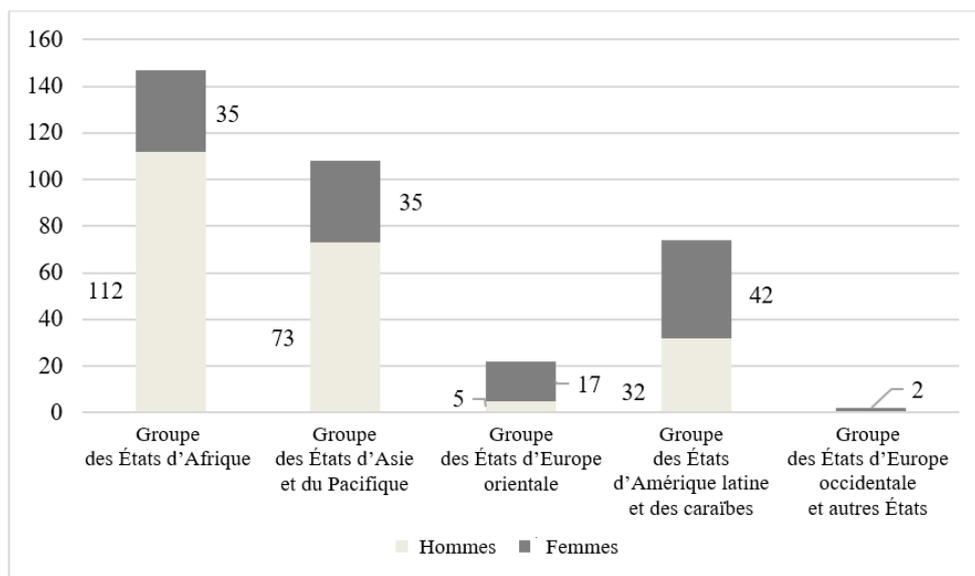
découlant de la Convention ont été envoyées à 144 Parties éligibles par l’intermédiaire des coordonnateurs nationaux. Ces derniers ont ensuite saisi les informations relatives aux représentantes et représentants désignés dans le système d’enregistrement en ligne, y compris leur titre, lequel a été utilisé pour déterminer le sexe des personnes concernées²⁸. Les données ont été analysées et ventilées par sexe, puis par groupe régional.

3. Résultats

36. Sur les 353 personnes²⁹ ayant reçu un financement du Fonds d’affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin de participer à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Charm el-Cheikh, 131 (soit 37 %) étaient des femmes.

37. La figure ci-après montre le nombre de représentants, par sexe et par groupe régional, ayant reçu un financement du Fonds d’affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin de pouvoir participer en personne à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Charm el-Cheikh. Les femmes représentaient 100 % des 2 représentantes du Groupe des États d’Europe occidentale et autres États, 77 % des 22 représentantes du Groupe des États d’Europe orientale, 57 % des 74 représentantes du Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes, 32 % des 108 représentantes du Groupe des États d’Asie et du Pacifique et 24 % des 147 représentantes du Groupe des États d’Afrique.

Nombre de représentants, par sexe et par groupe régional, ayant reçu un financement du Fonds d’affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin de pouvoir participer en personne à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Charm el-Cheikh



38. Il importe de noter que, en raison du grand nombre de variables inconnues, il n’est pas possible de tirer d’autres conclusions des résultats présentés. D’autres études de cas pourraient porter sur l’évolution de la composition par sexe dans le temps ou sur les différences dans cette composition constatées en fonction de la source de financement.

²⁸ Voir la note 13 ci-dessus.

²⁹ En outre, 13 membres ou président(e)s de bureau, dont 4 femmes, ont reçu un financement du Fonds d’affectation spéciale pour participer à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Charm el-Cheikh.

IV. État d'avancement de l'application par le secrétariat des décisions qui s'inscrivent dans une démarche tenant compte des questions de genre

39. Au cours de la période considérée, le secrétariat a établi des rapports, organisé des ateliers et d'autres manifestations, collaboré avec d'autres entités des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile, facilité la formation et la mise en réseau des coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques et communiqué des informations sur les questions de genre et les changements climatiques sur les médias sociaux et ses plateformes en ligne. On trouvera à l'annexe II des informations sur les activités menées par le secrétariat entre le 1^{er} août 2022 et le 31 juillet 2023.

Gender composition of constituted bodies established under the Convention, the Kyoto Protocol and the Paris Agreement by regional group, other Party grouping and United Nations Indigenous sociocultural region

Table I.1
Gender composition of constituted bodies established under the Convention, the Kyoto Protocol and the Paris Agreement, by regional group and other Party grouping

Body	Total members ^a	Ratio of female to male members in 2023	Number of female members per regional group or other Party grouping																					
			African States		Asia-Pacific States		Eastern European States		Latin American and Caribbean States		Western European and other States		Annex I Parties		Annex II Parties		EIT Parties		LDCs		Non-Annex I Parties		SIDS	
			2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
AC	16	12/4	2	2	1	–	1	1	2	2	2	2	2	2	–	–	–	–	1	1	1	1	1	1
AFB	16	4/9	1	1	1	1	2	1	1	–	1	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
CDM Executive Board	10	2/8	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	
CGE ^b	24	8/16	–	1	2	1	–	–	2	2	–	–	4	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Compliance Committee enforcement branch	10	3/6	–	–	–	–	1	1	1	1	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Compliance Committee facilitative branch	10	3/7	1	1	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	
CTCN Advisory Board	18	5/12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3	2	–	–	–	–	–	–	2	3	–	
FWG ^c	7	5/2	1	1	–	–	1	1	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	1	
KCI	12	4/8	1	1	–	–	1	2	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
LEG ^d	17	5/12	2	2	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	
PAICC	12	6/6	1	1	–	1	1	1	1	1	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	
PCCB	12	7/3	2	1	1	–	1	–	1	2	1	2	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	–	
SCF	20	10/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	6	7	–	–	–	–	–	–	1	3	–	
Supervisory Body	12	2/9	–	–	1	–	1	1	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	

Body	Number of female members per regional group or other Party grouping																								
	Total members ^a	Ratio of female to male members in 2023	African States		Asia-Pacific States		Eastern European States		Latin American and Caribbean States		Western European and other States		Annex I Parties		Annex II Parties		EIT Parties		LDCs		Non-Annex I Parties		SIDS		
			2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	
TEC	22	3/16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	2	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–
WIM Executive Committee	20	9/9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	6	7	–	–	–	–	–	–	4	2	–	–
Total	238	88/138	11	11	7	3	10	9	9	9	9	10	23	24	0	0	0	0	4	3	10	12	4	4	
Total constituted body members from regional groups and Indigenous sociocultural regions	245	93/140	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

^a The figures in this column reflect the total number of positions open for membership for each body, which may differ from the number of positions actually filled as at 7 July 2023

^b Composed of 27 members, including 24 government representatives. The data in the table relate to government representatives only.

^c Composed of 14 representatives, 7 of Parties and 7 of Indigenous Peoples organizations. This table reflects the representatives of Parties only. See table I.2 for details of the gender composition of the FWG by United Nations Indigenous sociocultural region.

^d Composed of 17 members: 5 from African LDC Parties, 2 from Asia-Pacific LDC Parties, 2 from small island LDC Parties, 4 from LDC Parties and 4 from developed country Parties. Of those developed country Party members, three are women (not shown in the table).

Table I.2
Gender composition of the Facilitative Working Group by United Nations Indigenous sociocultural region

Body	Total Indigenous representative members	Ratio of female to male Indigenous representative members in 2023	Number of female members per Indigenous sociocultural region						
			Africa	Asia	Central and South America and the Caribbean	Eastern Europe, Russian Federation, Central Asia and Transcaucasia	North America	Arctic	Pacific
FWG ^a	7	5/2	1	1	0	1	0	1	1

^a Composed of 14 representatives, 7 of Parties and 7 of Indigenous Peoples organizations. This table reflects the representatives of Indigenous Peoples organizations only. Indigenous Peoples representatives are appointed by the Indigenous Peoples through their focal points.

Status of implementation of mandated activities pertaining to gender and climate change undertaken by the secretariat between 1 August 2022 and 31 July 2023

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
36/CP.7	2–3	Bring decisions on gender balance and women being nominated to constituted bodies to the attention of Parties whenever a vacancy occurs	Ongoing. Information for Parties on nominations for election is available at https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership , which includes a section on gender balance with reference to decisions 23/CP.18 and 3/CP.25. See also the information below relating to decision 3/CP.25, annex, table 3, activity C.1
23/CP.18 3/CP.25	8 15(b)	Prepare an annual gender composition report and a biennial synthesis report on progress in integrating a gender perspective into constituted body processes	See document FCCC/CP/2022/3
18/CP.20 21/CP.22 3/CP.25	8 9 annex, table 1, activity A.1	Strengthen capacity-building efforts for governments and other stakeholders in mainstreaming gender in formulating, monitoring, implementing and reviewing, as appropriate, national climate change policies, plans, strategies and action, including nationally determined contributions, national adaptation plans and national communications	The secretariat provided inputs to the AC for a policy brief on progress, good practices and lessons learned in relation to gender-responsive adaptation action, and to the PCCB for eight e-booklets targeting Party and non-Party stakeholders, designed to showcase capacity-building-related products and activities of bodies, entities and processes, produced by the informal coordination group for capacity-building under the Convention and the Paris Agreement. The topics of the booklets are capacity-building for climate action (i.e. capacity-building activities supporting climate action more broadly and/or on climate–development linkages); adaptation and resilience; accessing, mobilizing and scaling up climate finance; climate technology development, deployment and transfer; integrating human rights, gender, Indigenous Peoples’ knowledge, education and youth considerations into climate action; sustainable land use and management; mitigation; and transparency
21/CP.22	25	Maintain and regularly update the web pages for sharing information on women’s participation and gender-responsive climate policy	Ongoing. The latest information and resources are available on the gender web pages of the UNFCCC website at https://unfccc.int/gender . The web pages are referenced by other institutions such as the Intergovernmental Panel on Climate Change as a valuable knowledge source, which indicates a broadening of the reach of the secretariat’s work on gender beyond the UNFCCC process
3/CP.23	annex, table 2, activity B.2	Include in regular notifications to Parties at the time of nomination to UNFCCC bodies the latest report on the gender composition of the relevant body	Information on the latest gender composition of constituted bodies is highlighted on the election and membership web page of the UNFCCC website (https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership). Gender composition data and information on relevant decisions are also included in the

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
			notification to Parties on elections during SB 58 and the United Nations Climate Change Conference in Dubai, available at https://unfccc.int/sites/default/files/resource/information_note_to_parties_and_observer_states_elections_2023.pdf
3/CP.23	annex, table 5, activity E.4	Encourage knowledge exchange activities among secretariat staff across all thematic areas to update on work related to gender	The secretariat organizes regular meetings and knowledge exchange activities to map entry points for consideration of gender as a cross-cutting issue in the work of constituted bodies and under UNFCCC work programmes
3/CP.25	15(a)	Maintain the position of senior gender focal point to retain relevant expertise and support and monitor implementation of the enhanced LWPG and its GAP	The secretariat has maintained the senior position as external and internal gender focal point, supported by a team, to continue implementation of the enhanced LWPG and its GAP
3/CP.25	15(c)	Provide capacity-building support to constituted bodies and secretariat staff in integrating a gender perspective into their respective areas of work in collaboration with relevant organizations, as appropriate	The secretariat responded to requests from constituted bodies to provide inputs to ongoing work on gender, including a briefing on gender-related mandates at a TEC meeting; inputs to the TEC policy brief on gender and sustainable transport; and inputs to the concept note on integrating gender considerations into the work of the Supervisory Body
3/CP.25	15(d)	Facilitate coordination with other United Nations entities, intergovernmental organizations and non-governmental organizations in supporting implementation of the enhanced LWPG and its GAP	<p>The secretariat organized a collective impact gathering on strengthening the implementation of the GAP, which was attended by representatives of United Nations entities (International Labour Organization, UNDP, United Nations Population Fund, UN Women and World Health Organization), civil society and other organizations (AFB secretariat, Data2X, Georgetown University, Global Environment Facility secretariat, Green Climate Fund secretariat, International Institute for Environment and Development, International Institute for Sustainable Development/NAP Global Network, NDC Partnership, SLYCAN Trust, Women Engage for a Common Future, Women's Environment and Development Organization, World Bank and World Resources Institute) that are working to implement activities under the GAP or aligned with its objectives</p> <p>Participants were able to map and share their work, as well as identify areas for collaboration around activities, countries, regions, groups of people, gaps and challenges, with written inputs also provided by the Food and Agriculture Organization of the United Nations, International Union for Conservation of Nature, United Nations Office of the High Commissioner for Human Rights and Women Environmental Programme</p> <p>The secretariat held at SB 58 a hybrid meeting with the organizations that attended the collective impact gathering for them to provide an update on activities linked to the LWPG and its GAP planned to take place at the regional climate weeks scheduled for</p>

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
			<p>the second half of 2023, in the lead-up to and during COP 28. The meeting provided an opportunity to identify synergies and opportunities for collaboration</p> <p>The secretariat invited the organizations attending SB 58 in person to join the meeting for national gender and climate change focal points that took place at the sessions in order to share information on their work and plans and voice their questions and needs</p> <p>The secretariat provided inputs to a technical brief, prepared by the Center for International Forestry Research and representatives of the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change, aimed at addressing gender inequality and biodiversity conservation in relation to forest- and tree-based adaptation</p> <p>The secretariat participated in the panel on gender-smart climate finance at COP 27 organized by the European Bank for Reconstruction and Development to present on (1) relevant mandates from the Paris Agreement relating to gender and climate finance and (2) scaling up gender-responsive climate action</p>
3/CP.25	15(e)	Facilitate support for building and strengthening the skills and capacities of national gender and climate change focal points	<p>Ongoing. The secretariat convened at COP 27 an in-person meeting for national gender and climate change focal points. Participants worked together to discover what power (individual, institutional and collective) means in the context of their role as focal points; and they received support for identifying and articulating their needs for achieving their objectives with a view to creating a shift towards them feeling empowered, emboldened, encouraged and connected in collective purpose</p> <p>At SB 58 the secretariat held an in-person meeting for national gender and climate change focal points, where participants had the opportunity to share their areas of interest for future meetings, provided proposals for collaboration, asked questions and shared experience pertaining to gender and climate change initiatives to identify possible areas of collaboration at the country level. Representatives of the Adaptation Fund, the Panafrican Climate Justice Alliance, SLYCAN Trust, UNDP Climate Promise and Women Engage for a Common Future talked about their work and activities on gender and climate change conducted in various countries</p> <p>Both meetings were held in English with interpretation into French and Spanish</p>
3/CP.25	15(f)	Enhance communication and information-sharing through existing UNFCCC web-based resources and communication activities	<p>Ongoing. The secretariat regularly prepares a newsletter (available at https://us20.campaign-archive.com/home/?u=aaba98dfc430d4ffd67982992&id=01e71a72f5) with the latest updates and news on gender and climate change. It also publishes articles through the UNFCCC Newsroom (available at https://newsroom.unfccc.int/news; in the search field type “gender”) and in the LinkedIn group for professionals focusing on the nexus of gender and climate change (see https://www.linkedin.com/pulse/act-gap-cop-27-updates-whats-next-2023-gender-team and https://www.linkedin.com/pulse/gender-cop-15-key-outcomes-connection-sister-rio-conventions-team), and keeps the information on the UNFCCC gender web pages up to date</p>

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
			<p>Content on gender and climate change is also regularly shared with the regional collaboration centres and in the Nairobi work programme newsletter</p> <p>See also the information below relating to decision 3/CP.25, annex, table 4, activity D.4</p>
3/CP.25	15(g)	Participate in UN-SWAP to strengthen integration of gender considerations within the organization and work of the secretariat	The secretariat has been reporting under UN-SWAP since 2012. Of the 17 UN-SWAP performance indicators, the secretariat exceeded 1, met 5 and was approaching 7 in 2022
3/CP.25 24/CP.27	annex, table 1, activity A.2 annex, paragraph 1	Discuss and clarify the role and work of the national gender and climate change focal points, including by providing capacity-building, tools and resources; sharing experience and best practices; and facilitating workshops, knowledge exchange, peer-to-peer learning, mentoring and coaching	<p>The secretariat maintains a group for the national gender and climate change focal points on Microsoft Teams to facilitate informal meetings, information-sharing and interaction. This includes a chat function (individual or group), video meetings, file storage and the integration of other applications</p> <p>The secretariat supported organizations such as the Women’s Environment and Development Organization by providing inputs to and support for their capacity-building events for national gender and climate change focal points</p> <p>The secretariat organized at SB 58 a dialogue on how the work of UN Women, national gender and climate change focal points and other stakeholders contributes to the achievement of the objectives of the GAP. The dialogue enabled stakeholders to identify the linkages between the LWPG and its GAP and other frameworks and instruments. The secretariat worked together with national gender and climate change focal points and UN Women in designing and delivering the event</p> <p>The Regional Collaboration Centre for Eastern and Southern Africa organized a regional exchange dialogue for national gender and climate change focal points on the implementation of gender-transformative action</p> <p>The secretariat in collaboration with the Adaptation Fund, the Climate Investment Funds, the Global Environment Facility and the Green Climate Fund launched the climate finance and gender key resources portal (https://unfccc.int/topics/gender/climate-finance-and-gender-key-resources), which contains information on capacity-building resources and training opportunities related to climate finance in general, and gender-responsive climate finance in particular, specially targeting national gender and climate change focal points for them to better understand how to access climate finance and funding for gender mainstreaming</p> <p>See also the information above relating to decision 3/CP.25, paragraph 15(e), and below relating to decision 3/CP.25, annex, table 2, activity B.1</p>
3/CP.25	annex, table 1, activity A.3	Enhance capacity-building for governments and other relevant stakeholders to collect, analyse and apply sex-disaggregated data and gender	The secretariat is collaborating with the International Union for Conservation of Nature, United Nations entities and other partners of the Gender and Environment Data Alliance, which is in the initial design phase, to facilitate the alignment of the activities under the Alliance with the goals of the LWPG and its GAP

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
		analysis in the context of climate change, where applicable	
3/CP.25	annex, table 1, activity A.4	Strengthen the evidence base and understanding of the differentiated impacts of climate change on men and women and the role of women as agents of change and on opportunities for women	Ongoing. The secretariat delivered an SBI–SBSTA special event at COP 27. The event was moderated by the Vice-Chair of the Intergovernmental Panel on Climate Change and informed participants about the key findings of the Sixth Assessment Report in relation to gender and climate change, the importance of diversity among contributors to reports to enhance the plurality of perspectives, the differentiated impacts of climate change on gender, and the impacts of non-inclusive climate action on gender equality, and enabled them to discuss pathways for gender-transformative climate action The event was held in English with interpretation into French and Spanish
3/CP.25	annex, table 1, activity A.5	Promote the use of social media, web resources and innovative communication tools to effectively communicate to the public, in particular reaching out to women, on the implementation of the LWPG and its GAP and on gender equality	Ongoing. The secretariat publishes relevant articles through the UNFCCC Newsroom and LinkedIn. The secretariat keeps the gender web pages up to date and sends updates by newsletter (see https://us20.campaign-archive.com/home/?u=aaba98dfc430d4ffd67982992&id=01e71a72f5), as well as promoting use of the #ActOntheGAP hashtag on social media See also the information above relating to decision 3/CP.25, paragraph 15(f), and below relating to decision 3/CP.25, annex, table 4, activity D.4
3/CP.25 24/CP.27	annex, table 2, activity B.1 annex, paragraph 2	Promote initiatives for capacity-building in leadership, negotiation and facilitation of negotiation for women delegates including young women, Indigenous women and women from local communities, including through webinars and in-session training to enhance women’s participation in the UNFCCC process	Ongoing. The secretariat collaborates with the Women Delegates Fund on building the capacity of female negotiators participating in UNFCCC sessions through the Night School training programme held prior to United Nations climate change conferences The secretariat supported the Women Climate Leaders network and the networking reception for female negotiators at SB 58, where senior female negotiators shared their experience and expertise See also the information above relating to decision 3/CP.25, paragraph 15(e)
3/CP.25	annex, table 2, activity B.2	Promote travel funds as a means of supporting the equal participation of women in all national delegations at UNFCCC sessions, as well as funds to support the participation of grass-roots local and Indigenous Peoples’ communities from developing countries, the LDCs and SIDS, and encourage Parties and relevant organizations to share information on travel funding	Ongoing. The secretariat supports the Women Delegates Fund in organizing a networking event held during the midyear sessions of the subsidiary bodies to highlight the role of travel funds and the achievements of the Fund in ensuring the equal participation of women in the UNFCCC process
3/CP.25	annex, table 2, activity B.3	Invite the FWG to collaborate and co-host a dialogue to discuss advancing the leadership and highlighting the solutions	The secretariat delivered at COP 27 a joint dialogue with the FWG to highlight the climate solutions led by women from Indigenous Peoples and local communities in terms of local resilience and climate stability and to enhance understanding of how to

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
		of local communities and Indigenous women and ways of enhancing their effective participation in climate policy and action, to the extent that it is consistent with the workplan of the FWG and within existing resources	advance their leadership in international and national climate policymaking and action. The event was held in English with interpretation into French and Spanish Subsequently, the secretariat published a report (see document FCCC/SBI/2023/4) on the joint dialogue on advancing the leadership and highlighting the solutions of women from local communities and Indigenous women in climate policy and action
3/CP.25 24/CP.27	annex, table 3, activity C.1 annex, paragraph 3	Ensure that members of constituted bodies are introduced to gender-related mandates and to the relevance of gender in the context of their work in a consistent and systematic manner	Ongoing. The secretariat ensures that all new and existing members of constituted bodies are made aware of gender-related mandates and the relevance of gender in the context of their work by providing support and tailored capacity-building and applying a consistent and systematic approach to that support and capacity-building The secretariat regularly presents gender-related mandates and data on the gender composition of constituted bodies at the consultations on the elections that are held at each session See also the information below relating to decision 3/CP.25, annex, table 3, activity C.2, and above relating to decision 3/CP.25, paragraph 15(c)
3/CP.25	annex, table 3, activity C.2	Facilitate the exchange of views and best practices of the Chairs of constituted bodies on how to strengthen the integration of the gender perspective into their work, taking into account the synthesis reports on progress in integrating a gender perspective into constituted body processes referred to in paragraph 15(b) of decision 3/CP.25	The secretariat facilitated at SB 58 a dialogue among the Chairs of constituted bodies on progress in integrating a gender perspective into constituted body processes. The event allowed for discussion among the Chairs, Parties and observers on the synthesis and compilation report on good practices (FCCC/SBI/2022/INF.5), and on how to further progress in integrating gender considerations into their work, and for reflection on challenges, key enablers and possibilities for collaboration. The event was held in English with interpretation into French and Spanish
3/CP.25	annex, table 3, activity C.3	Strengthen coordination between the work on gender considerations of the subsidiary bodies under the Convention and the Paris Agreement and other relevant United Nations entities and processes, in particular the 2030 Agenda for Sustainable Development, as applicable	See the information above relating to decision 3/CP.25, paragraph 15(d)
3/CP.25 24/CP.27	annex, table 4, activity D.1 annex, paragraph 5	Share experience and support capacity-building on gender budgeting, including on the integration of gender-responsive budgeting into national budgets to advance gender-responsive climate policies, plans, strategies and action, as appropriate	In the lead-up to COP 27, the secretariat organized an open virtual session to provide information on the events and negotiations on gender at COP 27 and to set the scene for the technical dialogue on gender budgeting planned to take place on Gender Day at COP 27. At the session, the SCF presented on the draft guidance to the operating entities of the Financial Mechanism of the Convention, as well as on the technical work of the SCF on climate finance

Decision(s)	Paragraph(s)/activity	Mandate	Further information and links
3/CP.25	annex, table 4, activity D.2	Raise awareness of the financial and technical support available for promoting the strengthening of gender integration into climate policies, plans, strategies and action, as appropriate, including good practices to facilitate access to climate finance for grass-roots women's organizations and Indigenous Peoples and local communities	<p>The aim of the technical dialogue on gender budgeting was to raise awareness and enhance coherence in relation to gender budgeting in the context of climate policy. Presenters and participants discussed the concept of gender budgeting and how it addresses gaps in funding for readiness and implementation of gender-responsive climate policy and action</p> <p>The secretariat organized at SB 58 a two-day meeting to provide information, facilitate the sharing of experience and support capacity-building in relation to gender budgeting, including the integration of gender-responsive budgeting into national budgets to advance gender-responsive climate policies, plans, strategies and action, as appropriate. The event introduced participants to different methodologies and tools pertaining to gender budgeting through presentations and interactive exercises and enabled the sharing of experience through extensive group work and question and answer sessions. Country examples were provided by Bangladesh, Chile, Fiji, Georgia and Nigeria</p> <p>The three events were held in English with interpretation into French and Spanish</p> <p>The secretariat in collaboration with UNDP and the Collaborative Africa Budget Reform Initiative organized a virtual workshop on strategic pillars for enhancing gender equality and social inclusion within climate finance. The workshop provided technical actors working on gender and climate change and other stakeholders with an understanding of key entry points to social inclusion and gender mainstreaming in climate finance. Some countries presented their experience of considering gender in climate financing (Bangladesh, Chile, Fiji, Indonesia, Nepal, Nigeria and Philippines)</p> <p>See the information above relating to decision 3/CP.25, annex, table 1, activity A.2, and annex, table 4, activity D.1</p>
3/CP.25	annex, table 4, activity D.4	Support the collection and consolidation of information and expertise on gender and climate change in sectors and thematic areas as well as identifying experts on gender and climate change, as needed, and enhance knowledge platforms on gender and climate change	<p>Ongoing. The secretariat is collaborating with the CTCN, the TEC and other constituted bodies to develop a roster of experts in the areas of gender and climate as well as female experts in areas of climate change relevant to the CTCN and the TEC for various events, workshops and activities as well as for consultation during provision of technical assistance</p> <p>The secretariat created and manages a LinkedIn group for professionals focusing on the nexus of gender and climate change (https://www.linkedin.com/groups/13971849/) with the aim of:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Promoting best practices, and resource- and knowledge-sharing (b) Identifying intersectional approaches to gender and climate mainstreaming (c) Creating a community for continued engagement (d) Strengthening collaboration among stakeholders (e) Connecting, supporting and empowering stakeholders (f) Providing information on upcoming events (g) Engaging with and linking gender and climate under the UNFCCC, the Sustainable Development Goals and the Generation Equality Forum

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
3/CP.25	annex, table 4, activity D.5	Engage women's groups and national women and gender institutions in the process of developing, implementing and updating climate policies, plans, strategies and action, as appropriate, at all levels	Ongoing. The secretariat launched an open call for submissions for Parties and organizations to share experience of engaging women's groups and national women and gender institutions in the process of developing, implementing and updating climate policies, plans, strategies and action, as appropriate, at all levels
3/CP.25	annex, table 5, activity E.1	Strengthen the monitoring and reporting on women in leadership positions within the UNFCCC process in the context of the gender composition report referred to in paragraph 15(b) of decision 3/CP.25, including through case studies	The gender composition report has been strengthened by adding data on age and gender and how they intersect in relation to Party delegates and heads and deputy heads of delegations to UNFCCC sessions. Additionally, a comparison with the first gender composition report published in 2013 has been included in the present report, as has a case study on the gender composition of Party delegates having received funding through the Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process for in-person participation in the United Nations Climate Change Conference in Sharm el-Sheikh
20/CP.26	11	Prepare an informal summary report prior to SBI 56 reflecting clearly the proposed responsibilities of and support for national gender and climate change focal points to enable them to perform their role, taking into account the multifarious, evolving and Party-driven nature of the work and role of such focal points	See the information above relating to decision 3/CP.25, paragraph 15(e)
24/CP.27	annex, paragraph 4	Encourage Parties and relevant UNFCCC constituted bodies, in line with their respective mandates, to support action and implementation of the enhanced LWPG and GAP	Ongoing. See the information above relating to decision 3/CP.25, annex, table 3, activities C.1 and C.2